Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 26 (1888)
Heft: 32

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-190513

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tomba sur la cousine. On ne se lassa plus de parler de lui ; les récréations n'eurent plus d'autres conversations ; Henriette ne se faisait pas prier, et chacune, jalousant Henriette, faisait tout bas son petit roman.

Vint une sortie, et le soir, la cousine, avec mystère, montra à ses compagnes une photographie du cousin. Quelle imprudence ! Dès le lendemain il y avait tout un complot ourdi par les camarades. Elles s'y prirent si bien qu'elles enlevèrent le portrait. La cousine pleura ; on n'en tint compte. Mais bien vite la guerre s'alluma entre les trois larrons ; à laquelle reviendrait le bénéfice du larcin ?

On songea bien à tirer à la courte paille l'officier, ou du moins son image ; mais cette solution ne plut à personne. Après des pourparlers, des échanges de lettres écrites pendant l'étude, on convint que chacune des quatre ennemies — car, adieu l'ancienne amitié ! — posséderait deux jours, à tour de rôle, la photographie ; on montrait de la générosité pour la cousine, qui, de cette façon, avait aussi sa part ; ainsi, chaque semaine, la chère image revenait dans les mêmes mains.

Mais on avait compté sans la surveillante. Un matin, elle fit la visite des pupitres ; vous voyez d'ici son indignation ! Elle trouva dans l'un d'eux, entre deux mignonnes bougies, ni plus ni moins qu'une image de saint, la photographie d'un officier.

La coupable fut envoyée chez la supérieure et, sans admission de circonstances atténuantes, enfermée au cabinet noir. Toute la famille fut appelée. Quel pronostic ! Les irréprochables aïeules avaient dû frémir dans leurs tombes, et un vieil oncle goutteux qui ne s'était point marié par prudence, hochant gravement la tête, prononça ces mémorables paroles :

— Cette petite fille finira mal.

Vingt ans ont passé, et l'épaulette du bel officier vient d'érailler l'épaule de la pensionnaire.

ALFRED DE BESANCENET.

Il y a quelque vingt ans, dans une de nos petites villes, mourut subitement et sans avoir fait aucun acte de dernière volonté, le mari d'une vieille dame. Le défaut de cet acte allait priver la veuve d'une succession assez belle, aussi elle se désolait, moins à cause de la mort de son époux que de l'état de détresse où elle allait être réduite. Un mari peut se remplacer (les bons maris ne manquent guère) ; mais l'argent, c'est une autre affaire. Elle s'avisa d'un expédient assez singulier : elle cacha la mort de son mari et engagea un pauvre savetier, son voisin, qui ressemblait quelque peu au défunt, à se mettre au lit chez elle, seulement une heure et demie. Dans cette position, il devait dicter un testament, et, par un legs dûment en forme, donner tout son bien à sa future veuve. On mande le notaire. Il arrive au bout d'une demi-heure et trouve la dame nu-tête et tout en pleurs. Elle adresse alors au moribond les questions nécessaires pour qu'il manifeste sa dernière volonté. Le savetier soupire profondément, et feint d'être près de rendre l'âme, et répond d'une voix demi-éteinte : « Mon intention est de laisser l'usufruit de tous mes biens à ma femme, et la nue-propriété au pauvre savetier qui demeure en face de ma maison, c'est un brave homme chargé de 6 enfants, dont le dernier n'a pas 2 ans et demi ; il mérite d'être secouru ; il m'a d'ailleurs rendu tous les services qu'il a pu. » A ces paroles, la veuve fut frappée comme d'un coup de foudre ; mais elle n'osa souffler mot, dans la crainte de tout perdre, et se vit forcée de partager avec le rusé savetier le fruit d'un stratagème, dont elle avait espéré garder pour elle seule tous les avantages.

Pour tant d'incidents attristants qui se produisent à la frontière franco-allemande, c'est bien le moins qu'on ne laisse pas passer sans la raconter l'amusante aventure qui vient d'avoir pour théâtre la petite rivière de la Seille, qui, à Brin, sert de frontière entre la France et le pays annexé.

Samedi, dans la journée, un cultivateur de Brin aperçut sur la surface de la Seille un paquet soigneusement enveloppé qui flottait à la dérive. Convaincu qu'il se trouvait en présence d'un infanticide, M. X... alla faire part de sa découverte au maire de Brin qui, ne sachant pas d'où le cadavre présumé pouvait provenir, peut-être d'une commune voisine en amont, donna à M. X... le conseil de vérifier le contenu du sac, afin, le cas échéant, de porter secours ; mais, s'il n'y avait point urgence, de laisser à l'autorité allemande le soin de verbaliser.

X..., sans tenir compte du conseil du maire, fit simplement aborder le paquet avec une gaule, sur la rive allemande, entre deux touffes d'herbes, puis prévint le douanier allemand de service.

Le douanier, avant d'ouvrir le sac, alla, comme il le devait, prévenir le maire allemand de Bioncourt.

Celui-ci requit trois gendarmes, le garde-champêtre et deux témoins qui vinrent, escortés de tout le village, assister à l'ouverture du sac. Toute la population de Brin était sur la rive française.

Il y eut un instant d'émotion lorsqu'on arriva près de la rive. Le brigadier allemand donna l'ordre au douanier d'ouvrir le sac. Celui-ci hésita. Le brigadier prit le sac de ses mains et l'ouvrit bravement.

C'était un chat.

Qu'on juge de la stupéfaction puis de la gaieté qui accueillirent cette trouvaille des deux côtés de la rivière.

Frais dè mariadzo.

Tsacon comptè à sa guisa quand vào savâi diéro oquiè lâi cotè. L'est dinsè que la fenna à l'einterriào, que fasâi lo trafi à se n'hommo dè cein que bévessâi trâo, lâi reprodzivè d'avâi fifâ dou moo et on tsai dè fémé ein trâi senannès. L'est assebin dinsè que lo syndiquo, qu'a son valet âi z'écoulès pè Losena, desâi que lo gaillâ lâi cotâvè bon, vu que l'ai avâi rupâ dou moulo et dozè quintaux dè paille du tsallanda à la dama.

On luron, qu'avâi trovâ onna gaupa à sa convegnance, aprés s'étrè décidâ à férè babelhî lo menistrè, sè mariâ. Cein sè passâvè dâo teimps dè la vilhie moûda. Quand bin lo gaillâ n'étâi pas on retsâ, mâ on pourro diablio, ye fe tot parâi onna noce iô n'iavâi rein d'estrà ; mâ ye fe on bon dinâ avoué lè pareints et lè z'amis que l'avâi einvitâ ; l'alliront djuï âi gueliès aprés, ein bévesseint on verro, tandi que lè pernettès bévessont lo café, et tot fut de. Mà